

Bulletin municipal

AUGNY



MARS 2021



LE SITE DU PLATEAU
SPORTIF ÉVOLUE

Visual
SPRAY

Augny



Sommaire

➔ Mot du Maire	P 3
➔ Cadre de vie	P 4-9
➔ Travaux	P 10-12
➔ Vie citoyenne	P 13
➔ Vie scolaire	P 14-17
➔ Périscolaire	P 18-19
➔ Vie culturelle	P 20-21
➔ Vie sociale	P 22-25
➔ Vie municipale	P 26-33
➔ Metz Métropole	P 34
➔ Etat civil	P 35

Mairie d'AUGNY

3, rue de la Libération
57685 AUGNY
Tél. 03 87 38 32 94
Fax : 03 87 38 36 62
www.augny.fr
direction@augny.fr

Directeur de Publication :

François HENRION

Présidente du Comité de

rédaction : Chantal LEMIRE

Comité de Rédaction :

Sophie BICHWILLER, Nicole FRANIATTE,
Béatrice GLATTFELDER,
Céline KREBS, François HENRION,

Conception et Impression :

TEKPRESSE (57)

TIRAGE : 1 300 exemplaires

Photographies : Commission

Communication : Chantal LEMIRE,
Associations, écoles, périscolaire,
Visual Spray, J.F MESTRE, D. NESIUS
Illustrations : © Freepik

Les articles de ce magazine ont été
rédigés avec le concours de : le CSJ,
les associations, le Comité des Fêtes.

Revue distribuée gratuitement

Reproduction interdite



www.augny.fr
et application mobile



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

- Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Mardi de 8h30 à 12h30
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
- Vendredi de 8h30 à 12h00

Permanence téléphonique : mardi jusqu'à 18h00 mercredi jusqu'à 17h00



Mot du Maire

Mesdames et Messieurs, chers Aunéens,

Le contexte est toujours marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19. Les forces vives de notre commune souffrent, elles sont à l'arrêt depuis des mois, elles ne reprendront probablement pas leurs activités avant la rentrée de septembre. Cette situation est très perturbante pour notre vie sociale habituellement si riche à Augny et si « essentielle » aux Aunéens.

Les élus et les services municipaux restent mobilisés aux côtés de nos associations pour leur garantir une reprise dans les meilleures conditions possible. Mais nos associations ne sont rien sans votre présence, c'est dans ces moments difficiles qu'il faudra retourner vers elles et démontrer votre soutien, pour que la vie d'avant reprenne toute sa place. Notre communauté toute entière devra se rassembler pour qu'à nouveau batte le cœur d'Augny.

2021 sera une année importante en terme de travaux. Les nouveaux vestiaires foot-tennis sont sortis de terre et devraient être terminés pour septembre. Le lotissement communal est passé en phase travaux pour une livraison probable des parcelles d'ici la fin de l'été. Les travaux de renaturation de la Ramotte le long du lotissement démarreront également ce printemps. Ils permettront d'augmenter les capacités de rétention afin de lutter contre les inondations mais aussi de redonner un aspect naturel et qualitatif à ce ruisseau.

Augny va vivre un moment historique, l'ouverture de 130 hectares du plateau de Frescaty. L'accès à cet espace fermé, depuis plus de 70 ans, va changer la perception de notre territoire. Une liaison Est/Ouest directe permettra de circuler entre la nouvelle Zac pointe Sud et Actisud.

L'ouverture du site Logistriel Amazon prévue pour fin août marquera également un moment important pour notre village mais aussi pour toute la Métropole.

Un bulletin municipal « spécial » sur l'aménagement et l'ouverture du plateau de Frescaty est prévu pour l'été. Vous y trouverez toutes les informations utiles et détaillées de ce moment qui marquera la reconquête d'un territoire longtemps inaccessible par les habitants de notre commune.

2015 fut l'année d'acquisition de cette base aérienne de 380 hectares. Le développement qu'a connu le plateau de Frescaty ces dernières années, démontre que la volonté d'agir et la coopération entre toutes les forces vives d'un territoire permettent de concrétiser des projets ambitieux et structurants. Le travail de la Métropole et de la commune, ainsi que le dynamisme des acteurs économiques ont permis de ne pas abandonner ce site à une possible friche. Ce territoire est devenu très attractif, beaucoup d'entreprises s'y installent, créant de nombreux emplois et c'est cette réalité qui constitue la finalité essentielle de nos politiques économiques.

Nous devons ouvrir nos horizons pour permettre de préparer l'avenir de notre communauté.

François HENRION
Maire d'Augny

Cadre de vie

LES MÉSANGES, DES ALLIÉES CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Une cinquantaine de nichoirs à mésanges fabriqués par le périscolaire et les services techniques de la commune ont été installés dans les espaces verts de la commune. Principaux prédateurs de la chenille processionnaire du pin, les oiseaux devraient contribuer à l'élimination d'une partie de ces insectes ravageurs.

Au cours d'une de vos promenades dans la commune, ainsi que dans le Parc Simon, vous avez peut-être déjà remarqué ces jolies petites maisons en bois perchées dans les hautes branches. Elles ne sont pas là pour la décoration !

Ce type d'installation est en réalité une arme efficace pour lutter contre les chenilles processionnaires du pin qui saccagent les arbres où elles ont élu domicile. Lesquelles, dotées de poils urticants très allergènes, peuvent en outre avoir un impact direct sur la santé de certains animaux et parfois même sur la nôtre.

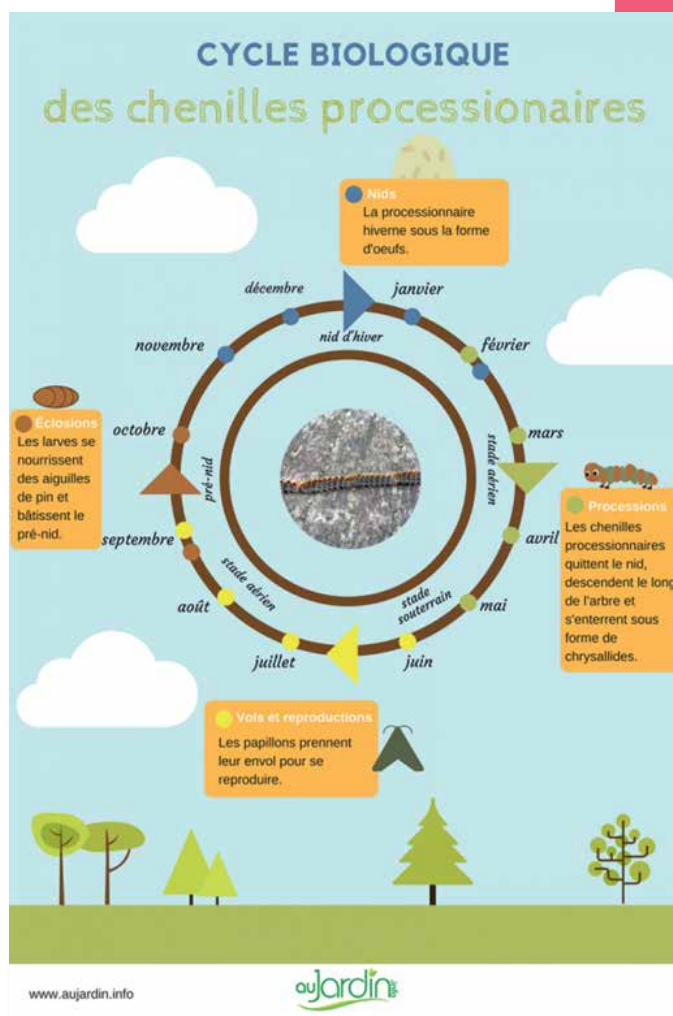
En attirant les mésanges, les nichoirs invitent en effet les oiseaux à décimer les colonies de larves nuisibles qui dévorent les aiguilles des pins et des cèdres.

Le surnom de « processionnaires », ces chenilles le doivent à leur drôle de façon de se déplacer à la queue leu leu. L'hiver, elles tissent des sortes de cocons dans lesquels elles s'abritent et dont elles descendent au printemps pour s'enterrer dans le sol. C'est à ce moment-là, qu'elles peuvent entrer en contact avec des animaux ou des humains. Ne vous en approchez pas !

UN MOYEN DE LUTTE ÉCOLOGIQUE

Si la Commune mise sur la mésange pour tenter d'éradiquer le fléau, c'est parce qu'elle représente sans doute la solution naturelle la plus efficace et respectueuse de l'environnement.

L'objectif principal est en effet d'éviter de recourir à des produits chimiques pour éliminer ce type d'espèces.



CES OISEAUX QUI MEURENT CONTRE NOS VITRES

Les grandes surfaces vitrées ou transparentes représentent un danger pour les oiseaux. Le verre des vérandas, jardins d'hiver ou baies vitrées est une double source de danger car :

- Transparent, l'oiseau ne le voit pas comme un obstacle,
- Réfléchissant, l'oiseau voit les arbres qui s'y reflètent et a l'illusion d'un milieu naturel.

Dans les deux cas, il y a collision et les oiseaux en meurent.

Alors comment protéger nos oiseaux ? Quelques solutions simples existent : des bandes rectilignes, verticales ou horizontales apposées à l'extérieur de la vitre peuvent être très efficaces. Des décorations diverses, des persiennes, des rideaux à lanières alertent également les oiseaux. Tous ces procédés simples permettent de ne pas « tromper » les oiseaux et d'éviter qu'ils ne se jettent contre les vitres.

Il est bon également de se renseigner avant de construire les fenêtres concernées, car il existe de nombreuses alternatives au verre transparent : vitres cannelées, sablées, dépolies. Les solutions sont nombreuses pour épargner les vies de nos oiseaux : à chacun de faire le geste qui sera utile.



CROTTE DE CHIENS

Ce sujet est récurrent dans notre bulletin et, semble-t-il, inépuisable. Tant de propriétaires de chien ne se munissent pas de sacs avant de sortir leur animal.

Et les crottes décorent les trottoirs en tant d'endroits !

Les allées du parc sont victimes des mêmes incivilités. Or des distributeurs de « sacs à crottes » sont à la disposition de tous, gratuitement, aux deux entrées les plus fréquentées ainsi qu'en mairie.

QUE FAIRE DE PLUS POUR FAIRE RÉAGIR LES MAÎTRES ?

Nous rappelons que laisser croquer son chien sur la voie publique et ne pas ramasser les déjections est passible d'une amende. Mais il est évident que la police municipale ne surveille pas toute la journée les promenades des toutous. **Bon sens, éducation, propreté**, manquent pour régler ce problème de comportement.

Essayons encore de convaincre les amis des animaux de ne pas se rendre si antipathiques et d'assumer la responsabilité qu'ils ont prise en ayant un animal de compagnie.

Cette attitude est regrettable pour tous : piétons, enfants portant leur sac de classe dont les bretelles traînent au sol (car les environs de l'école ne sont pas épargnés) poussettes, fauteuils de nos résidents Handas. Toutes ces personnes, une fois ou l'autre, se sont salies à cause des crottes sur les trottoirs.

Rien n'excuse cette indifférence et ce manque de propreté. On ne peut que se désoler de l'attitude de certains propriétaires de chien et constater l'état des rues après les promenades quotidiennes.





Cadre de vie



RENFORCEMENT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS



Lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2020, il a été rappelé que de nouveaux mécanismes juridiques ont été mis en place par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte anti-gaspillage et à l'économie circulaire pour aider les maires à **lutter contre les dépôts sauvages de déchets**.

Première mesure forte, l'inscription à l'article L.541-3 du Code de l'environnement de la possibilité pour le maire de prononcer **une amende administrative dont le montant peut aller jusqu'à 15 000 euros** à l'encontre de toute personne qui abandonnerait, déposerait ou générerait des déchets contrairement aux prescriptions du Code de l'environnement.

L'amende ne peut être prononcée qu'après avoir informé le producteur ou le détenteur des déchets, des faits reprochés et des sanctions encourues et l'avoir mis en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de la réglementation dans un délai déterminé. Un délai de 10 jours doit lui être laissé pour présenter ses observations.

Par ailleurs, après avoir prononcé l'amende, le maire a désormais la possibilité de prendre une décision pour **faire procéder d'office, en lieu et place de la personne mise en demeure et à ses frais, à l'exécution des mesures prescrites**. Cette mesure est inscrite à l'article L-2212-2-1 du CGCT.

Les nouveaux mécanismes ont vocation à s'appliquer sur le territoire de la commune d'Augny et faciliteront incontestablement l'action du maire en matière de lutte contre les dépôts sauvages.



LES DÉCHETS, JAMAIS DANS LA FORÊT



- Les déchets (ménagers, gravats, électroménagers...) polluent les eaux et les sols. Ils sont dangereux pour les animaux, et parfois pour l'homme.
- Certains dépôts sauvages contiennent des matériaux nocifs (amiante...).
- Les déchets verts favorisent les plantes envahissantes.
- Le traitement des déchets représente un coût important pour la société.

Abandonner des déchets en forêt est passible d'amende.

- Rempportons nos déchets pour préserver la beauté et la vie de la forêt
- Trions nos déchets chez nous pour favoriser leur recyclage.
- Bannissons tout dépôt sauvage, y compris les déchets verts qui représente un coût important pour la société.

Le saviez-vous ?

Un sac plastique peut mettre 450 ans à se dégrader, une canette en aluminium, 200 ans.



► QUI EST RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ?

Pluie, neige, sol glissant, la météo hivernale entraîne une suite de désagréments que nous connaissons bien. La question se pose très souvent de savoir qui est responsable du dégagement des trottoirs en hiver.

Cette situation est prévue par le Code Civil : les règles posées par l'article 671 du Code Civil ont vocation à s'appliquer : elles nous rappellent l'obligation de ne pas laisser les haies déborder des limites des propriétés privées et envahir l'espace public, à savoir les trottoirs.

- Les arbres et haies dont la hauteur dépasse deux mètres doivent se situer à une distance de deux mètres de la limite de propriété.
- Les autres plantations doivent se situer à la distance de 0,50 mètre de la limite de propriété.
- Rappelons que les feuilles tombées à l'automne sont une première cause de désordre... et de chutes.

En ce qui concerne le déneigement : comme il est d'usage que les administrés assurent l'entretien courant du trottoir, ramassage des feuilles mortes, désherbage, il en est de même pour le déneigement. La Commune a formalisé ce principe par arrêté du Maire n°062/2016, comme le permet l'article L2212-2 du CGCT :

ARTICLE 1 : Les riverains de la voie publique devront participer au déneigement et balayer ou faire balayer la neige, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.



ARTICLE 2 : Les riverains de la voie publique devront participer à la lutte contre le verglas en salant, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.

L'information est claire : chaque citoyen est responsable de la bonne circulation des piétons devant son habitation et ce, malgré les feuilles mortes ou la neige.

Par-delà le respect de la loi, le souci que chacun porte à la sécurité de tous contribue à la qualité de notre commune. Rappelons aussi que le sable peut remplacer le sel dans la lutte contre la neige tassée rendant le sol glissant.

VIVE LE PRINTEMPS !

Bichwiller
Etablissements horticoles
AUGNY VILLAGE
03 87 38 44 49

- Votre horticulteur depuis 4 générations
- Large gamme de plantes annuelles, bisannuelles et vivaces
- Compositions automnales, chrysanthèmes
- Replants maraîchers
- Arbustes originaux

OUVERT TOUS LES JOURS de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 18, rue Saint-Blaise - AUGNY



D'OÙ VIENT LA TRADITION DU SAPIN DE NOËL ?

Les fêtes de fin d'année sont passées. En dépit de la morosité liée au contexte actuel, notre village a été grandement décoré pour cette période de réjouissances. Lumières, guirlandes, sapins... Mais d'où vient cette tradition et pourquoi tous ces sapins et toutes ces lumières ?

L'usage de branchages toujours verts pour décorer les habitations lors des fêtes hivernales remonte à des temps très anciens.

Les Romains, dans l'Antiquité, avaient coutume d'utiliser des branches d'arbres à feuillage persistant, sur lesquels l'hiver n'a pas d'effet, pour décorer les maisons, y faire entrer la vie et en chasser les mauvais esprits. Selon les climats et les essences locales, ils utilisaient des conifères tels que pin, cèdre, sapin ou épicéa, ou encore olivier, buis, ou laurier.

On fêtait alors le solstice d'hiver, jour de l'année où la nuit est la plus longue et le jour le plus court. A partir du solstice d'hiver, aux environs du 21 décembre, les jours commencent à s'allonger : cette date représente le retour de la lumière, le renouveau de la nature, la renaissance de la vie.

L'usage d'arbres entiers, dits sur pieds, est apparu sur les parvis des églises au Moyen Âge quand le sapin décoré de pommes rouges représentait le jardin d'Eden lors des jeux des « Mystères ». Ces « Mystères » étaient des formes



théâtrales, destinées à faire connaître les textes bibliques à la population, de façon vivante. Ces représentations avaient lieu avant Noël.

Le sapin est rentré dans les maisons pour fêter Noël, tout d'abord en Europe du Nord et de l'Est, pays riches en épicéas. Puis il apparaît en Alsace. En 1521, les comptes de la ville de Sélestat font état de vente de sapins de Noël, tant il s'en est coupé dans les forêts de la ville. Le sapin est alors décoré de rubans, de petits gâteaux ou de noix. En 1738, Marie Leszcynska, d'origine polonaise et épouse de Louis XV, fait installer un sapin de Noël à Versailles.





La fête célébrant la lumière, est devenue la fête qui célèbre la naissance du Christ, fixée au 25 décembre.

Le sapin de Noël confirme sa place dans nos maisons et fait l'unanimité par les cadeaux qui s'amoncellent à son pied. Sa décoration n'a cessé de varier au cours des années. Les boules multicolores ont remplacé les pommes depuis longtemps et les guirlandes électriques ont supplanté les bougies.

En 2021, le sapin de Noël prend toutes sortes de formes et d'aspects. Si différents soient-ils, ils touchent notre imaginaire et nous ravissent. Le symbole de la fête est toujours là. Lumières dans la nuit, étoiles et guirlandes clignotent.

Dans notre village, les sapins du XXI^{ème} siècle ont pris place et on peut apprécier toutes les réalisations de notre équipe technique. L'imagination contemporaine rejoint les souvenirs d'enfance et nous met le coeur en fête.

Naturels, en spirales faites de planchettes de bois, en rondins montés en pyramide, le sapin de Noël fait partie de notre monde qu'on appelle « **les fêtes de fin d'année** ». Nous nous en réjouissons. Actuellement ils sont remisés dans la ferme du service technique et nous serons heureux de les retrouver en décembre prochain.





Travaux

CIMETIÈRE

Depuis 2009, une importante opération de mise en ordre du cimetière s'est déroulée, et cela sur plusieurs années. Un travail de suivi pour connaître les sépultures qui ne sont plus visitées a été effectué. Des procédures pour abandon de tombe ont été lancées. De plus, le mur séparant le cimetière des nouvelles constructions, a été reconstruit, car menaçant également de s'écrouler.

Le travail se poursuit. Certaines tombes seront signalées et nous attendrons que les familles se manifestent. Avec le temps, des travaux d'entretien deviennent nécessaires. Dans l'ancien cimetière, le grand mur de gauche a besoin d'être conforté et recrépi. Ce chantier doit se dérouler prochainement.



LE SITE DU PLATEAU SPORTIF ÉVOLUE

Les travaux de construction du vestiaire foot/tennis ont débuté depuis quelques semaines. Gros chantier que ce bâtiment qui abritera nos sportifs et accueillera les clubs venant de l'extérieur lors des tournois.

VESTIAIRES SPORTIFS : UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Un Etablissement Recevant du Public (ERP) est un bâtiment, local, ou enceinte admettant des personnes extérieures, autres que le personnel, que ce soit par l'intermédiaire d'une invitation, en accès libre, restreint, payant ou gratuit.

Les vestiaires des joueurs et ceux des arbitres ainsi que tous les locaux nécessaires à l'accueil et à l'accomplissement de l'activité de toutes les personnes impliquées dans le déroulement des rencontres (médecins, officiels, etc.) doivent obligatoirement être situés dans l'enceinte de l'installation sportive et à proximité immédiate de l'aire de jeu. Espace pour les arbitres, les joueurs, les équipes adverses, vestiaires destinés uniquement aux équipes féminines, etc. sont des obligations.

Cet espace abritera également le club house des deux associations.

Ce grand projet prend forme : terrassement, fondations, création de soubassement en agglomérats coffrant, pose des réseaux, coulage des dalles, mise en place des pré-murs à l'aide d'une grue, coulage des murs, pose des cloisons intérieures en agglomérats maçonnés, etc. Tous ces travaux ont été effectués malgré le mauvais temps et, à ce jour, la date de livraison prévue devrait pouvoir être respectée.



LE COÛT DE CE PROJET EST ESTIMÉ À 1 400 000 HT

FINANCÉS PAR SUBVENTIONS

- Etat : 246 400 €
- Région : 212 600 €
- Département : 180 000 €
- Metz-Métropole : 100 000 €
- Fédération de foot amateur : 34 000 €
- Commune : 627 000 €

LOTISSEMENT « LA RAMOTTE »

Ne pas étendre le village au-delà de ses limites actuelles, satisfaire la forte demande de logements sur Augny, et en même temps utiliser au mieux les friches laissées par le déménagement du terrain de football : l'idée d'un lotissement est devenue une évidence pour les élus.

La renaturation de la « Ramotte », l'aménagement paysager, le bassin d'infiltration rénové, le lotissement, tous ces travaux viennent concrétiser une réflexion de plusieurs années quant à l'aménagement de ce site en conciliant développement urbain et développement durable.

Sans toucher aux terrains naturels et agricoles de la commune, ce nouvel espace de vie permettra également une jonction urbaine qualitative en reliant le plateau sportif au reste du village. Les cheminements piétons seront améliorés à terme avec la matérialisation d'une continuité piétonne allant du « chemin gris » jusqu'au plateau sportif, via l'aire de jeu.

Cette même aire de jeux sera, après la livraison du lotissement, sécurisée par une clôture, avec un ajout de jeux.

La construction d'un bâtiment regroupant les vestiaires et les clubs-houses des clubs de football et de tennis (évoqué par ailleurs) a démarré ; il viendra compléter un plateau sportif de grande qualité qui s'achèvera par la création de la nouvelle salle de tennis (2 terrains couverts).



Les travaux du lotissement ont débuté en mars. Un Conseil Municipal « spécial lotissement » se tiendra en avril. La livraison des 19 parcelles libres de constructions, de 5 à 12 ares, est prévue pour l'automne 2021. En outre, 6 maisons en bandes « clés en main » seront proposées à la vente au cours de l'année 2022.

Enfin une « résidence pour seniors » de 2 étages, entourée de jardins dédiés et bordant la Ramotte renaturée proposera 25 logements locatifs pour compléter l'offre de logements.





Travaux



LE BASSIN DE RÉTENTION DE LA RAMOTTE ET LES TRAVAUX ANNEXES

De grands travaux ont débuté près du plateau sportif avec la requalification du bassin de rétention de la Ramotte en le rendant traversant. Visite de chantier et explications.



LES ÉTUDES

Elles ont été effectuées par un bureau d'études mandaté par Metz Métropole : du cours d'eau la Ramotte, de sa source jusqu'à l'ex BA 128 et du cours d'eau Rilleau, de sa source jusqu'à son rejet dans la Moselle.

POUR QUELS TRAVAUX ?

Le bassin actuel, d'un volume de 1 600 m³, a été agrandi et pourra contenir 600 m³ d'eau supplémentaires.

La Ramotte le traversera et retrouvera un cheminement plus naturel et sinueux, afin de diversifier les écoulements et casser la vitesse du flux en cas de fortes pluies. Ce tracé offrira une capacité de stockage plus importante (400 m³) que le lit actuel. La portion non-bétonnée de l'ancien lit de la Ramotte sera conservée et agira comme une soupape de sécurité en permettant une rétention supplémentaire de 400 m³.

Parallèlement, une annexe humide sera créée et pourra contenir 550 m³.

DES AMÉNAGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

La restauration se poursuivra avec le remplacement des cunettes béton par la création d'une « **ripisylve** » (végétation des cours d'eau) et permettra de retrouver une biodiversité actuellement inexistante.

Un ponton en bois accessible au public, longeant les nouvelles berges, offrira aux promeneurs un cheminement agréable et attractif pour relier la ruelle de Pâques au chemin du bois St-Jean.

Et pour finir l'aménagement du site, un parking perméable, avec une structure dite « **réservoir** », soit volontairement inondable, permettra de stocker 700 m³ d'eau. Ce parking restera fermé lors d'intempéries.

QUI FINANCE ?

Metz-Métropole à hauteur de 300 000 €, l'Agence de l'eau grâce à la taxe GEMAPI et la commune, pour ce qui est des aménagements paysagers et du parking, pour environ 150 000 €.

AVEC QUELS OBJECTIFS ?

L'aménagement de la Ramotte, le nouveau vestiaire foot/tennis, le lotissement « **la Ramotte** » sur l'ancien terrain de football, la maison pour les seniors, amélioreront ce secteur et permettront aux riverains de se réapproprier le cours d'eau, sans craindre les inondations.



LES TRAVAUX EN COURS :

- Poursuite de la deuxième tranche de réfection de l'éclairage public aux Hameaux
- Poursuite de l'installation des caméras aux différentes entrées du village



Vie citoyenne

► DÉCLARATION DES DROITS DE L'ARBRE

La « Déclaration des droits de l'arbre » a été proclamée le vendredi 5 avril 2019 lors d'un colloque de l'association A.R.B.R.E.S à l'Assemblée Nationale.

Le conseil municipal d'Augny, après délibération, a lui aussi adopté cette « **Déclaration des droits de l'arbre** » lors de sa séance du 28 janvier 2021.

Cette déclaration indique une véritable évolution dans l'approche que nous avons de la nature en général et des arbres en particulier.

CE QUE NOUS APPRENNONS SUR LES ARBRES.

Les travaux des scientifiques et biologistes ont contribué à cette évolution. Ils reconnaissent aux arbres une forme « d'intelligence » usant des infrasons, créant des interconnexions par l'intermédiaire des champignons. Une cuillère à café de terre forestière contient plusieurs kilomètres de ces filaments, appelés hyphes et permet au fil des siècles de mettre en réseau des forêts entières pour communiquer, sur les différentes agressions par exemple.

Un arbre n'est pas une forêt, il ne peut seul créer les conditions climatiques équilibrées. En revanche, à plusieurs, les arbres forment un écosystème qui modère les températures chaudes ou froides, emmagasine de grandes quantités d'eau et augmente l'humidité atmosphérique. Les arbres peuvent ainsi vivre en sécurité et connaître une grande longévité. Car l'arbre a besoin de temps : 120 ans est un âge normal pour lui, et les 20 tonnes de CO₂ qu'il peut stocker durant sa vie vont se transformer en pétrole, charbon ou gaz ... en quelques millions d'années ! Il faut rappeler qu'une forêt pour permettre une biodiversité optimale met 700 ans pour se constituer. Nous sommes bien loin des approches de court terme de notre société d'aujourd'hui.

Le sujet se révèle vite passionnant. De nombreux ouvrages permettent d'enrichir nos connaissances sur le sujet, dont « **La vie secrète des arbres** » de Peter Wohlleben. Il est bon également de s'informer du texte officiel de la « **Déclaration des droits de l'arbre** ».



DECLARATION DES DROITS DE L'ARBRE

proclamée, lors du Colloque, à l'Assemblée Nationale le 5 avril 2019

Article 1

L'arbre est un être vivant fixe qui, dans des proportions comparables, occupe deux milieux distincts, l'atmosphère et le sol. Dans le sol se développent les racines, qui captent l'eau et les minéraux. Dans l'atmosphère croît le houppier, qui capte le dioxyde de carbone et l'énergie solaire. De par cette situation, l'arbre joue un rôle fondamental dans l'équilibre écologique de la planète.

Article 2

L'arbre, être vivant sensible aux modifications de son environnement, doit être respecté en tant que tel, ne pouvant être réduit à un simple objet. Il a droit à l'espace aérien et souterrain qui lui est nécessaire pour réaliser sa croissance complète et atteindre ses dimensions d'adulte. Dans ces conditions l'arbre a droit au respect de son intégrité physique, aérienne (branches, tronc, feuillage) et souterraine (réseau racinaire). L'altération de ces organes l'affaiblit gravement, de même que l'utilisation de pesticides et autres substances toxiques.

Article 3

L'arbre est un organisme vivant dont la longévité moyenne dépasse de loin celle de l'être humain. Il doit être respecté tout au long de sa vie, avec le droit de se développer et se reproduire librement, de sa naissance à sa mort naturelle, qu'il soit arbre des villes ou des campagnes. L'arbre doit être considéré comme sujet de droit, y compris face aux règles qui régissent la propriété humaine.

Article 4

Certains arbres, jugés remarquables par les hommes, pour leur âge, leur aspect ou leur histoire, méritent une attention supplémentaire. En devenant patrimoine bio-culturel commun, ils accèdent à un statut supérieur engageant l'homme à les protéger comme « monuments naturels ». Ils peuvent être inscrits dans une zone de préservation du patrimoine paysager, bénéficiant ainsi d'une protection renforcée et d'une mise en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel.

Article 5

Pour répondre aux besoins des hommes, certains arbres sont plantés puis exploités, échappant forcément aux critères précédemment cités. Les modalités d'exploitation des arbres forestiers ou ruraux doivent cependant tenir compte du cycle de vie des arbres, des capacités de renouvellement naturel, des équilibres écologiques et de la biodiversité.

Ce texte a pour vocation de changer le regard et le comportement des hommes, de leur faire prendre conscience du rôle déterminant des arbres au quotidien et pour le futur, en ouvrant la voie à une modification rapide de la législation au niveau national.



Vie scolaire



LA TRADITION MAINTENUE

Dans le petit matin brumeux de ce 11 décembre 2020 un grand bonhomme tout de rouge vêtu, accompagné d'un drôle d'individu flanqué d'un manteau noir et d'une barbe couleur d'ébène déambulent dans les rues d'Augny.

Tous deux s'avancent en direction des écoles pour aller visiter les enfants et distribuer quelques friandises.

Drôle d'ambiance en cette période de crise sanitaire, les visages des enfants sont masqués, ceux des deux compères également ; même si les bouches sont cachées

derrière ces rideaux de protection, les yeux s'illuminent, se froncent, sourient à la vue du grand Saint-Nicolas.

Des chansons résonnent dans les classes pour accueillir cet hôte de marque ; certains petits sont impressionnés et versent des larmes rapidement séchées par les maîtresses bienveillantes. Des dessins sont offerts à Saint-Nicolas tandis que père Fouettard distribue des baguettes aux plus turbulents !

La magie reste intacte en cette période de fin d'année et les enfants ravis d'avoir pu rencontrer ces invités de marque leur donnent rendez-vous l'année prochaine, sans les masques cette fois-ci ?



VACANCES ET JOURS FÉRIÉS



23/04/2021 après la classe.
Rentrée lundi 10/05/2021



06/07/2021 après la classe.
Rentrée 1^{er} septembre 2021

JOURS FÉRIÉS

2 avril : Vendredi Saint / 5 avril :
Lundi de Pâques

1^{er} mai : Fête du Travail / 8 mai :
Victoire 1945

13 mai : Ascension / 24 mai : Lundi
de Pentecôte

CONSEILS D'ÉCOLE

En raison des conditions sanitaires, les 2 premiers conseils d'école se sont déroulés en visio-conférence. Tous les parents ont ensuite reçu un compte-rendu.

QUELQUES SUJETS ÉVOQUÉS

La rentrée de septembre se prépare déjà. L'effectif prévu, moins important qu'escompté, va malheureusement entraîner la fermeture d'une classe. Il y aura donc l'année prochaine 6 classes élémentaires et 3 maternelles.

Les inscriptions se dérouleront comme l'année précédente, à la mairie, qui transmettra ensuite les dossiers à l'école. Ceci à compter du 6 avril 2021.

La crise sanitaire étant toujours d'actualité, l'organisation de l'accès aux écoles est maintenue, avec quelques petits changements. Les passages se font dorénavant sur 2 entrées, celui de la rue de l'Eglise est supprimé, et l'échelonnement est conservé.

Parmi les sujets traités : le tabac devant l'école. Des parents ainsi que des enseignants déplorent le fait que certains parents fument devant l'école. Le sol est jonché de mégots.

Nous faisons appel au civisme de chacun pour éviter de fumer dans ce lieu fréquenté par les enfants.

FINANCES DE L'ÉCOLE : QUI PAYE QUOI ?

QUI ?	QUEL MONTANT (ANNUEL) ?	POUR QUOI ?
ÉCOLE (dans le cadre d'une subvention communale accordée chaque année)	14 000 €	50 € par élève de maternelle et 45 € par élève de cours élémentaires pour les frais de fonctionnement • Abonnement internet • Livres BCD • Manuels scolaires
COOPÉRATIVE SCOLAIRE (abondée par le volontariat des parents)	40 € pour un élève de maternelle 17 € pour un enfant de cours élémentaire	Pour les petites fournitures Pour financer une partie des sorties scolaires (entrée de spectacles, visites...)
FAMILLES (facture fournitures)	Entre 15 € et 25 € parentant du CP au CM2	Pour les fournitures scolaires personnelles des enfants (cahiers, classeurs...). L'école se charge de commander ces fournitures pour des raisons d'organisation et de coût.
MAIRIE (en direct)	20 000 €	• Prises en charge de tous les frais de transport (visites, séjours, immersion au collège...) • Prise en charge totale de l'enseignement de la natation (entrées, moniteur, transport) pour 13 000 € • Entretien de tout le parc informatique de l'école

DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ÉCOLE

3^{ème} Conseil : 28/05/2021

On peut considérer les frais de scolarité annuels à **181 € par enfant**. A cela s'ajoute, selon les années, des frais d'investissement pour le renouvellement des outils informatiques (pour exemple 20 000 € en 2020). Enfin la commune étant toujours très favorable aux échanges et à l'ouverture aux autres, elle participe également financièrement aux différents séjours proposés (en plus du transport).

AMÉNAGEMENT DU SQUARE DEVANT L'ÉCOLE

En poursuivant leur action d'amélioration des lieux publics dans le village, les services techniques ont donné une nouvelle jeunesse au square devant l'école.

Agrémentée de 2 « lauriers du Portugal » et d'un « mûrier » entouré d'un banc circulaire, c'est la place où les enfants aiment se retrouver avant d'entrer en classe et où les parents attendent leur sortie.





Vie scolaire



DES CONTES DE NOËL POUR LES ÉCOLES

Depuis deux ans déjà la municipalité propose dans le cadre de sa politique culturelle deux spectacles à destination des écoliers. Cette année, compte-tenu de la situation sanitaire, les spectacles programmés au premier semestre pendant la période de confinement ont été annulés. Qu'à cela ne tienne ! Il faut savoir s'adapter et trouver des solutions de remplacement.

Nos amis du Théâtre sous la pluie, troupe en résidence à Augny, ont chaque année une programmation de contes de Noël dans leurs locaux. Or la configuration de la salle ne permettait pas de proposer ces séances dans des conditions sanitaires acceptables.

Aussi faire venir les enfants du primaire à la salle des fêtes, en mettant en place un protocole sanitaire adapté fut une solution pour permettre aux enfants d'assister à un spectacle vivant afin de leur apporter un peu de joie et de bonne humeur en cette période morose !



« Voilà les lutins qui n'en peuvent plus de préparer tous les cadeaux ! En plus cette année aucun cadeau n'est prévu pour eux. C'est décidé, ils vont arrêter le travail et se mettre en grève. L'heure est grave. On approche de la nuit de Noël et le Père Noël a disparu. »

D'indices en indices, l'enquête va nous faire découvrir de curieux personnages. Mais tout est bien qui finit bien et on retrouve le père Noël avec sa hotte pleine de cadeaux, en train de les distribuer aux animaux »

Les enfants sont repartis ravis avec en prime quelques friandises à déguster.

LA MOSELLE DÉRACINÉE

La municipalité d'Augny a décidé d'offrir un exemplaire du livre « La Moselle déracinée » de Charly DAMM et François ABEL, à chaque élève de CM2. Cet épisode historique et douloureux fait partie du passé du village et a concerné de nombreuses familles.

Ce livre est un vibrant hommage aux Mosellans victimes d'un épisode majeur de leur histoire : un exode qui n'a fait que solidifier leur engagement pour la France.

Entre septembre 1939 et mai 1940, trois cents communes, soit plus de 300 000 personnes ont été évacuées vers d'autres départements français, principalement vers les Charentes, la Vienne et la Haute-Vienne.

Tour à tour évacués, expulsés, réfugiés, spoliés, sinistrés, comment ces hommes et ces femmes ont-ils traversé ces cinq années de souffrance et d'horreur ?



L'expliquer est le but de cette bande dessinée, facile à lire et à comprendre pour tous les âges. La bravoure de nos aînés est racontée à travers les dessins et les bulles de cette BD. Les textes sont précis, historiquement justes et les dessins très soignés.

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS AUX ABORDS DES ÉCOLES

Les écoles maternelles et primaires occupent une place toute particulière dans la vie de quartier.

Des enfants de 3 à 10 ans environ se déplacent, accompagnés ou non de leurs parents.

Nous connaissons les dangers potentiels aux abords de l'école : la circulation des voitures est importante.

L'espace devant l'entrée de l'école est réduit, se limitant le plus souvent à un trottoir étroit où l'on s'entasse. Le stationnement est parfois désordonné. Il limite alors la visibilité des piétons et des voitures en circulation.

Chaque année, ce sont des centaines d'enfants qui sont victimes d'accidents de la route devant les écoles. Certains parents pressés n'hésitent pas à laisser les enfants sortir du véhicule côté chaussée.

La municipalité, très sensibilisée à ce problème, a réalisé des aménagements spécifiques :

- des feux tricolores pédagogiques sont installés depuis quelques années, limitant la vitesse de circulation.
- un parking existe à deux pas, en face de l'école et le flux de sortie se fait normalement. Les problèmes du début ont été résolus.
- des agents de la police municipale sont régulièrement présents à la sortie des classes.



Nous éduquons les enfants à la prudence dans leurs déplacements, alors nous, adultes, redoublons d'attention lorsque nous circulons dans les secteurs où les enfants sont nombreux et ne stationnons pas inconsidérément.

La vie d'un enfant justifie tous ces efforts à entreprendre. Le stationnement et les arrêts aux abords directs de l'école ne sont pas autorisés. Il en va de la sécurité de tous.



LA DISTRIBUTION DE MASQUES

La situation sanitaire étant toujours préoccupante, la municipalité a décidé d'offrir une deuxième boîte de 50 masques à chaque enfant.

La gestion de ces masques était initialement tenue par les enseignants. Les enfants arrivant le matin avec leur propre masque, l'école en fournissait un neuf pour l'après-midi.

Puis une troisième distribution a permis à chaque enfant de rapporter sa propre boîte de 50 à la maison.



Périscolaire



AU PÉRISCOLAIRE, LES EFFECTIFS SONT CONSTANTS

15 enfants sont accueillis dès 7 h 30, une centaine entre midi et 13 h 30 et 52 le soir sur la première heure. Les derniers partent à 18 h 30.

Tous les gestes barrières sont respectés. Les enfants restent en groupe pendant le repas et les activités.

Nous avons la chance, à Augny, de pouvoir accueillir le périscolaire dans un bâtiment entièrement réhabilité. Les salles sont nombreuses, spacieuses, ce qui permet de bien séparer les groupes.

De même à la cantine, l'espace est suffisamment grand pour permettre de déjeuner sans risque.



ATELIER PEINTURE AVEC ABI

Le projet est une idée de Julien Amnard, dans le cadre de son stage de formation au périscolaire.

Les enfants travaillent à la réalisation d'une fresque. Composée de plusieurs panneaux de contre-plaqué, elle sera installée dans le couloir du 1^{er} étage

Le thème a été décidé entre Abi, les animateurs et les enfants. Ensemble, ils ont choisi de reprendre le même thème que celui de l'exposition d'Arts Sans Limite « Les Voitures Remarquables » qui aura lieu en juin dans le cadre des Rendez-Vous au Jardin.

La fresque, nommée « le Train de l'Avenir » représente une suite de wagons, sur lesquels les enfants pourront s'exprimer. Pour la démarche artistique, Abi a demandé

aux enfants ce qui était important à leurs yeux, et ce qu'ils emmèneraient avec eux dans le futur.

Ce qui a été surprenant est que les premières propositions désignaient des tablettes et consoles de jeux, tv, téléphones, etc. Puis, petit à petit, ils ont pris conscience que ce qui était vraiment important pour eux, était les membres de leur famille, leurs animaux de compagnie...

Les écrans avaient disparu de leur feuille de dessin !

Un beau projet qui sera visible lors de l'inauguration du « nouveau » périscolaire, dès que les conditions sanitaires le permettront.

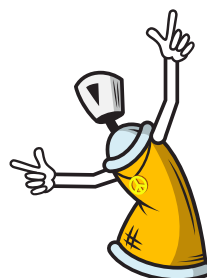


MATHIEU LE GRAPHEUR

Mathieu est un passionné des arts visuels et plastiques.

Sa pratique personnelle en tant que **graffeur**, depuis les années 2000, lui vaut d'être connu et reconnu dans le milieu des arts urbains sous le nom d'artiste « Skule ».

Formé à « l'Atelier des Peintres en Décors » à Paris, il a développé des compétences artistiques et a acquis la maîtrise des décors spécifiques (trompe-l'œil, imitation de matière, décor mural, etc.). N'hésitez pas à aller admirer son travail sur le pignon du périscolaire Impasse du Glissu.



► FONCTIONNEMENT DU PÉRISCOLAIRE

L'OBJECTIF DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE EST DE :

- répondre aux besoins des familles en accueillant les enfants le matin avant la classe, durant la pause de midi, le soir après l'école, le mercredi et durant les vacances scolaires
- développer des loisirs éducatifs en proposant des activités adaptées, encadrées par un personnel qualifié
- développer un accueil pour les préadolescents et les adolescents
- participer à l'éveil culturel et environnemental des enfants

Ce projet est réalisé grâce à un partenariat entre la commune d'Augny, les PEP57 et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). L'administration, la gestion et la responsabilité sont confiées aux PEP57 en relation avec un comité de pilotage représentatif des différents partenaires, ainsi que des familles, des enseignants et des parents d'élèves.

PUBLIC CONCERNÉ

- L'accueil périscolaire est réservé aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles de la ville d'Augny.

L'équipe d'animateurs presque au complet. Sous la direction d'ALINE

Ils sont 11 en permanence et 3 stagiaires en formation complètent le groupe



LE CLUB ADO

- Les jeunes ne se sont pas retrouvés depuis longtemps, en raison de la situation sanitaire qui dure. Un projet de soirées en Visio est en cours de réflexion. A suivre....

- Le mercredi et pendant les vacances scolaires, le service est ouvert aux enfants de toutes communes scolarisés ou non à Augny.
- La structure peut accueillir des **enfants porteurs de handicap** selon des modalités à définir avec la directrice de manière à assurer la sécurité physique et affective de tous. Il est nécessaire de prendre contact suffisamment tôt de manière à préparer l'accueil dans de bonnes conditions.
- Les enfants malades (fièvre, grippe, varicelle...) ne sont pas admis à l'accueil périscolaire.

* La directrice du périscolaire, Aline, suit actuellement une formation spécifique de 18 mois pour obtenir un diplôme d'état « Gestion EPS ». Elle travaille sur un sujet très important « l'accès aux loisirs pour les enfants et adolescents handicapés ».

Une corde de plus à son arc.

Grosses chutes de neige...
le traiteur n'a pas livré les
repas.

Supér Aline

sort le « repas de sauvetage »
Il y en a toujours un en réserve





Vie culturelle

COMITÉ DES FÊTES

ASSOCIATION

La pandémie étant le fléau de nos restrictions, assurer la continuité de nos traditions aunéennes est notre priorité.

Nous sommes toujours là, impatients et motivés.

Nous saurons être réactifs pour reprendre nos activités sur les chapeaux de roues dès que nous en aurons le feu vert.

*Venez nombreux nous rejoindre !
Sans bénévoles, la fête est moins folle.*

Vous avez une heure, une demi-journée ou plus (de temps en temps). Vous souhaitez prêter main-forte, vous êtes les bienvenus pour participer à nos futures manifestations dans un esprit de convivialité, de bonne humeur et de partage.

Venez renforcer notre dynamique équipe de bénévoles et partager de bons moments.



Contactez le Comité des fêtes pour plus de renseignements et pour votre adhésion par mail à :

secretairecdfaugny@gmail.com

ou par courrier

- Roger KOKOT,
20, rue de l'Aérogare 57685 AUGNY
- Nelly DREVET,
13, rue de la Libération 57685 AUGNY



Photos prises pendant les périodes de déconfinements

CONVIER

DYNAMISER

FESTOYER



ORCHESTRE PHILARMONIQUE



L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ S'INVITE À AUGNY.

Fer de lance de la cité musicale de Metz (qui regroupe également l'Arsenal, la BAM et les Trinitaires) l'**Orchestre National de Metz** donne, avec ses **72 musiciens**, environ 80 concerts et représentations par an à Metz.

Ces représentations ont lieu dans la magnifique salle de l'Arsenal où il est en résidence permanente et à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, mais aussi dans l'ensemble de la région Grand Est (Reims, Strasbourg...), et à travers le reste de la France (Paris, la Chaise Dieu...). Il se produit également sur les territoires internationaux de proximité (Allemagne, Luxembourg, Belgique) et même à des milliers de kilomètres.

Dans le cadre de son développement culturel au niveau du territoire, la commune d'Augny a sollicité l'orchestre national pour un concert qui s'est tenu **le 29 octobre 2021** à la salle des fêtes d'Augny.

A la veille du second confinement imposé par les services de l'état et malgré les circonstances, ce moment de volupté a plongé les 92 personnes présentes dans une parenthèse musicale de très haute qualité.



Du style galant à l'orientalisme le programme de ce concert éclectique a proposé un voyage esthétique où le lyrisme était le dénominateur commun. Les compositeurs mis à l'honneur lors de ce concert furent : Wolfgang Amadeus Mozart avec la symphonie N° 24, Richard Wagner avec Siegfried Idyll, Jean Sibelius avec Le Festin de Balthazar. Cette pause musicale a séduit l'ensemble des participants. Ils sont repartis imprégnés d'un sentiment de bien-être avec la sensation d'avoir échappé pour un moment à ce monde bouleversé !

CERCLE SAINT-JEAN

ASSOCIATION

Le cercle Saint-Jean est actuellement en télétravail depuis fin octobre.

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, les associations ne peuvent pas fonctionner à l'intérieur des bâtiments. Le CSJ n'a donc que peu d'activité.

Les cours d'anglais, débutés depuis le 18 septembre sont malgré tout maintenus et se déroulent tous les vendredis après-midi dans la salle de réunion du Cercle St-Jean.

Les cours en visioconférence ont été annulés, les connections par les élèves étaient insuffisantes.

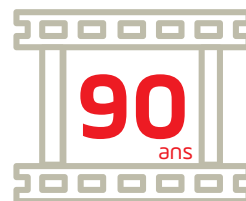
Malgré cela, et tant que la situation sanitaire le permet, le CSJ reste ouvert le vendredi après-midi, de 14h00 à 17h00 (hors vacances scolaires).

En dehors de la permanence du vendredi après-midi, le Cercle Saint-Jean reste accessible pour les associations et les personnes qui auraient besoin de nous contacter.

La messagerie est consultée tous les jours par le secrétariat.
Mail : cercle.saint.jean@wanadoo.fr
Nous restons à votre disposition pour tous renseignements qui vous seraient utiles.



Vie sociale



INTERVIEW

▶ Madame HUMBERT Micheline 90 ANS le 8 janvier 2021

Née à Foville, petite commune de Moselle, Micheline a quitté son village avec sa famille lors de l'expulsion de la population mosellane. Dans un petit village de Dordogne, nommé Sorges, elle a grandi avec ses parents et ses 8 frères et sœurs.

Une enfance plutôt heureuse dans ce petit village. Au retour de la famille en Moselle, elle retrouve Foville, son village de naissance, où elle vit entourée de ses cousines et amis. C'est à l'âge de 14 ans qu'elle fait la connaissance de Louis qui deviendra son futur mari.

Ils se marient le 10 octobre 1950 et s'installent à Augny, en 1966, au 31 rue de Fey. De leur union naîtront 3 enfants Bernard, Serge et Jocelyne.

Micheline a toujours adoré les enfants, elle en fera son métier en qualité d'assistante maternelle durant 20 années. Sa maison a été le terrain de jeu d'une vingtaine d'enfants qu'elle a élevés avec amour comme ses propres enfants. Tout ce petit monde devenu adulte ne manque pas de lui rendre visite et de lui offrir fleurs et petits présents.

Ses plus beaux souvenirs sont essentiellement associés au partage autour de repas avec des voisins qui au fil du temps sont devenus des amis. Son mari apportait son aide pour les travaux des champs à quelques paysans de la commune, et était présent pour les fêtes patronales pendant que les enfants s'éclataient sur les manèges et se régalaient de friandises.

Louis a fait toute sa carrière à la SNCF. A ses côtés, elle a vécu une vie paisible. Le cocon familial suffisait à leur bonheur. Un bonheur simple partagé avec ses 7 petit-enfants et aujourd'hui 7 arrière-petit-enfants.

Elle a connu la profonde douleur de perdre son époux en 1996 à l'âge de 69 ans, cette douleur s'amplifiera avec la perte d'une petite fille à l'âge de 20 ans et de son fils aîné à l'âge de 65 ans.

Mais Micheline tient bon et sait savourer la joie d'avoir une grande et belle famille qui l'entoure et prend soin d'elle.

Vaillante et active, elle conduit toujours et fait ses courses seule. Ses principales occupations sont les mots cachés, le tricot, les confitures, son jardin qu'elle entretient seule et les jeux télévisés.

Avant de la quitter, elle me fait découvrir sa réserve à confiture au sous-sol de sa maison et je repars avec quelques trésors sucrés, ravie d'avoir partagé ce moment d'intimité avec cette sympathique nonagénaire.



LES RÉSIDENTS HANDAS ET LE STOLLEN



Selon la tradition, le « Stollen » est un gâteau typique que l'on offre à Noël.

Nos amis, les résidents de la Mas Handas n'ont pas failli à cette tradition et sont montés jusqu'à l'étage de la Mairie pour offrir ce succulent présent de leur fabrication au personnel.

Un grand merci à eux pour ce moment de partage.

COMMUNAUTÉ 360 DE MOSELLE

Le **0 800 360 360**, c'est le **Numéro vert gratuit** mis en place à l'échelle nationale pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants, suite à la crise sanitaire. A Augny et pour tout le département de la Moselle, les appels sont reçus par la « **Communauté 360 de Moselle** », équipe d'APF France Handicap, qui apporte des solutions locales et adaptées.

Si les effets de la crise sanitaire se font ressentir pour tous, ils peuvent être particulièrement dramatiques pour les personnes en situation de handicap : rupture de soins et d'accompagnement, problèmes administratifs et de versement de droits, difficultés de garde d'enfants, angoisses et manque de soutien psychologique...

Pour pallier ces problèmes et soutenir les personnes en situation de handicap et leurs aidants (familles, proches et professionnels), un Numéro Vert d'appui a été mis en place par le gouvernement, depuis le mois de juin 2020.

Encore méconnu, ce dispositif s'appuie sur les dispositifs spécialisés et de droit commun du département.

A Augny et pour tout le département de la Moselle, ce sont deux salariés d'APF France Handicap qui répondent au téléphone et qui apportent des réponses aux appelants.

Le dispositif concerne tous les types de handicaps. Il a pour objectif d'analyser la nature des problèmes rencontrés et d'y apporter la meilleure réponse, il est joignable du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

En Moselle, c'est la Maison d'Accueil Spécialisée d'Augny, et son Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées qui portent et hébergent cette nouvelle plateforme de service.

Ces Communautés sont dites « **360** » car elles visent un accompagnement global, par un staff territorial intégrant tous les acteurs de l'accompagnement.

L'objectif est de fournir une réponse au plus près des besoins de chaque personne.

Vous êtes :
En situation de handicap ou proche aidant ?
En recherche de solutions immédiates
et proches de chez vous ?
CONTACTEZ GRATUITEMENT LE :
0 800 360 360 Service & appel
gratuit



Vie sociale

▶ CES HOMMES QUI ONT MARQUÉ LA VIE DE NOTRE COMMUNE

Nous garderons de ces trois personnes l'image de l'engagement au service du collectif, celle du goût des autres et du don de soi. Chacun à travers sa personnalité, son caractère, a su marquer notre histoire et nous montrer le chemin.

Ils nous ont quittés....

Plusieurs personnes nous ont demandé « Pourquoi les défunts n'ont pas tous un article dans notre bulletin municipal ? »

Lorsqu'une personne habitant Augny décède, le service de l'état civil est prévenu par les pompes funèbres ou par la famille qui souhaite une sépulture.

Si la personne décède en Ehpad ou dans sa famille, hors d'Augny, son adresse officielle est attachée à ce nouvel habitat, et la mairie d'Augny n'est pas obligatoirement prévenue du décès.

Notre rubrique « état civil » fait mention de ces décès et liste les noms des défunts. Nous faisons l'impossible pour collecter les informations et n'oublier personne.

Parmi les défunts, certains ont pris part très activement à la vie du village, au travers d'engagements divers : comité des fêtes, associations sportives, amicales, ou encore bénévolat dans tous les domaines. De par leurs actions, leur contact et leur disponibilité, ces hommes et ces femmes ont contribué à la qualité de la vie sociale et amicale d'Augny.

Parler de leur dévouement, de leurs actions en faveur d'autrui nous semble être un acte de reconnaissance et un dernier hommage.

Si des personnes, plus discrètes, n'ont pas eu cette visibilité sociale elles n'en demeurent pas moins dans la précieuse mémoire des vivants.

▶ JEAN FONTAINE

nous a quitté le 20 décembre 2020 dans sa 84^{ème} année.



Cet homme très engagé dans la vie locale laisse un grand vide dans le cœur de nombreux Aunéens.

Depuis sa retraite en 1990, il avait retrouvé ses racines en s'installant au 14 bis de la rue de Fey avec son épouse Monique, qu'il a eu le malheur de perdre en 2010. Papa bienveillant de 3 garçons : Jean-Charles, Philippe et Frédéric. Il a savouré les joies d'être trois fois

grand-père. Il partageait avec eux des passions tels que le ski, la musique, l'art, l'histoire et les voyages.

Jean était originaire d'Augny, il y a grandi et y a fondé de solides souvenirs qu'il aimait partager. Très investi dans la vie associative du village il a été un exemple d'engagement au service de la jeunesse.

Jean fut à l'origine de la refonte de la société Sainte-Cécile plus communément connue sous le nom de Batterie Fanfare Ste-Cécile fondée par son grand-père.

Son ambition fut de permettre l'accès à la musique au plus grand nombre, et ceci gratuitement. Musicien, il enseigna les cours de cuivre et fut à l'origine de

l'évolution technique de la société musicale pour ainsi développer sa notoriété dans la région. Il en était le président d'honneur.

Passionné de football, joueur dans les années 60, il s'est naturellement tourné vers l'encadrement des jeunes. Plusieurs générations de footballeurs ont eu la chance de connaître cet entraîneur patient et doté d'une grande pédagogie à l'égard des petits comme des grands. Trésorier du club il a été également l'organisateur de nombreux tournois.

Il fut également président du Souvenir Français, trésorier de la délégation départementale, il a beaucoup œuvré pour l'action mémorielle. Innovant, il a mis en place en partenariat avec les écoles les visites des lieux de mémoire au profit des classes de CM2, initiative qui a été largement reprise par des communes voisines.

Il fut membre du Conseil Municipal à trois reprises. Son regard moderne et visionnaire sur la société a beaucoup apporté aux Conseils Municipaux dans lesquels il a siégé en qualité de conseiller municipal puis au poste d'adjoint.

Un personnage incontournable de notre communauté, sa gentillesse, son esprit vif et son immense culture vont beaucoup nous manquer !

Un grand merci à Catherine, Aline et Claire les infirmières d'Augny qui ont pris soin de lui sept années durant.

► SERGE JOSSEAUME

nous a quitté le 27 septembre 2020 à l'âge de 75 ans.

Nous avons appris le décès de Serge Josseaume le 27 septembre 2020 à l'âge de 75 ans. Serge est arrivé à l'âge de 9 ans en Moselle en 1953, il s'est installé à Augny en 1970, puis est entré comme employé aéroportuaire en 1972 à Marly Frescaty.

Le 1^{er} novembre 1972, il est entré dans le corps des sapeurs-pompiers de la commune d'Augny, où il s'est investi corps et âme. Le 1^{er} août 1975, il est nommé au grade de caporal, le 1^{er} juin 1981, au grade de sergent, le 1^{er} décembre 1985, au grade d'adjudant-chef et le 7 décembre 1996, au grade de sous-lieutenant. Après 30 ans de service, il a pris sa retraite bien méritée le 18 juin 2000 puis le 30 mai 2003, auprès de l'aéroport Metz Nancy Lorraine comme contremaître.

Il a épousé Andrée ROUSSELOT, dite Dédée, le 08/09/1984. De leur union sont nés Fabien et Elodie des jumeaux qui ont vu le jour le 01/07/1988. Installé au quartier de l'aérogare depuis 1984 il avait pris la présidence de l'amicale du quartier de l'aérogare.

Et dans la famille JOSSEAUME le bénévolat et l'action associative ont toujours fait partie des gènes. Tous les 4 étaient membres de la BFA en qualité de musiciens, du souvenir français et du comité des fêtes en tant que bénévoles.

Serge était jusqu'à ce jour président de l'amicale des sapeurs-pompiers. Il fut également vice-président du comité des fêtes. Serge a été un personnage incontournable dans la vie de la commune.

Serge était une personne qui donnait sans compter, toujours prêt à dépanner pour des travaux en tous genres : électricité, maçonnerie, mécanique, plomberie etc.

Les bâtiments de Mazenod transpirent sa présence et les murs se souviennent des heures qu'il y a passé à bricoler.

Son humour, sa joie de vivre, même son dévouement, ses coups de gueule, vont nous manquer ainsi qu'à sa famille et amis.

*Nous lui souhaitons bon voyage,
il va maintenant porter les nombreuses clés
du paradis à sa ceinture.*



► ERNEST GAUGUÉ

plus connu sous le nom de Neness nous a quittés le 24 janvier 2021 à l'âge de 88 ans.

Neness s'était engagé dans l'armée à l'âge de 18 ans en qualité de mécanicien sur avions. Il a combattu sous le drapeau français durant les guerres d'Indochine et d'Algérie.

Il épouse Madeleine en août 1956, et de par son engagement militaire, le jeune couple part s'installer à Oran en Algérie, où leurs deux premiers enfants Christine et Dominique verront le jour.

A leur retour en France en 1962 la petite famille s'installera pour 6 mois à Augny rue de Metz, puis muté sur la base militaire aérienne 133 de Nancy-Ochey, Ernest installe son petit monde à Nancy ; c'est là que la famille s'agrandira avec la venue au monde du cadet de la famille Jean-François en 1964.

C'est en 1968 que la famille GAUGUE s'installe définitivement au 4, rue de la libération à Augny.

Ernest quittera l'armée au grade de major à l'âge de 55 ans. Il occupera ensuite les fonctions de directeur technique dans l'entreprise « Cheminée Center » puis chez « Brisach ».

Neness s'engagea activement dans le devoir de mémoire auprès de l'UNC ; il fut président de la section d'Augny durant 25 ans, et assurera des missions sur le secteur au niveau départemental.

Il sera aussi à l'origine du jumelage avec la ville de Saint-Sulpice-Laurière en Haute-Vienne, ville vers laquelle les aînés avaient été déplacés lors de la seconde guerre mondiale.

Footballeur au CSJ Augny avec ses compères Georges PICHON, Lucien LALLEMENT, Paul QUETEL, Jean FONTAINE, il occupera le poste de vice-président pendant quelques années.

Très engagé dans la vie locale il fera partie du Comité des Fêtes sous plusieurs présidences, toujours présent pour prêter main forte à la buvette, au point restauration ou encore au jeu de quilles.

Sa grande fierté sera d'avoir été six fois grand-père et quatre fois arrière-grand-père.





Vie municipale

DE NOUVELLES INSTALLATIONS SPORTIVES, DE NOUVELLES OFFRES D'HABITATIONS

Se promener près des installations sportives, terrain de football et courts de tennis, c'est découvrir un paysage complètement transformé.

Supprimée la main courante de l'ancien terrain de foot, les vestiaires, nivelés les anciens courts de tennis, place aux engins, aux travaux de génie civil, aux futurs vestiaires et club-house du Tennis Club (TC Augny) et du Cercle Saint Jean-football (CSJA) dont on imagine parfaitement le positionnement et l'intégration dans l'environnement.

Mais pas que :

A ce complexe sportif futur de grande qualité pour ces deux disciplines, débute également Le Lotissement de La Ramotte.

A 19 parcelles libres de constructions de 5 à 12 ares dont la livraison est prévue pour l'automne 2021, se grefferont 6 maisons en bande, clés en main dont la vente interviendra au cours de l'année 2022.

Enfin, une « résidence pour seniors » de deux étages agrémentée de jardins dédiés, à proximité de la Ramotte (le ruisseau) aménagée et renaturée complétera l'offre multigénérationnelle globale.

L'ensemble sera relié au village avec une jonction urbaine qualitative, tandis que les cheminements piétons seront améliorés.

Quant à l'aire de jeu, elle sera sécurisée par une clôture, dès la fin des travaux du lotissement, avec de nouveaux jeux qui compléteront l'ensemble.

Ce nouvel espace de vie conciliant développement urbain et développement durable se fait sans toucher aux terrains agricoles et communaux.

Comme dans tous travaux de cette importance, il y aura quelques désagréments, mais tout sera fait pour les rendre le moins perturbant possible pour les riverains.

Ainsi, le passage entre la ruelle de Pâques et le lotissement du château (face à la salle de tennis couvert) sera fermé à la circulation à compter du lundi 15 mars 2021 et jusqu'à la fin des travaux.

Daniel NESIUS
Correspondant du Républicain Lorrain



NOTRE SITE INTERNET FAIT PEAU NEUVE

Mis en ligne en 2015, le site internet de notre commune commençait à accuser son âge, même s'il restait un outil très utilisé par les Aunéens. Il était temps qu'un nouveau site prenne sa place, et c'est aujourd'hui chose faite. Le meilleur moyen de vous présenter notre site web, c'est encore de vous inviter à l'explorer, à en découvrir les multiples facettes, les nombreuses rubriques qui auront vocation à s'enrichir avec le temps.

Bien plus qu'une simple vitrine pour notre commune,

www.augny.fr

a été conçu pour rendre service aux Aunéens. Le site a entièrement été réalisé par collaboration entre Pauline CAVION (Metz Métropole) et Sophie BICHWILLER (Mairie).

Outre un changement d'esthétique de la page d'accueil, avec notamment l'intégration de vidéos, une mise en avant de l'actualité de la commune, la nouvelle ergonomie offre des accès pratiques plus directs sur les pages les plus fréquentées.

Dès la page d'accueil, **À LA UNE** permet à chacun de prendre connaissance des prochaines manifestations organisées par la commune et ses nombreuses associations (fêtes, spectacles...).

Les dernières actualités de la commune se voient aussi accorder une place importante, qu'il s'agisse d'actions menées par la commune dans divers domaines d'intervention, d'initiatives associatives ou de manifestations dans les communes voisines qu'il est important de relayer.

En naviguant dans les menus du site, nos visiteurs découvriront les outils leur permettant de simplifier les Démarches Administratives qu'ils peuvent être amenés à réaliser auprès de la commune. Certaines demandes peuvent désormais être réalisées directement depuis notre site ; dans d'autres cas, les formulaires nécessaires peuvent être téléchargés. Enfin les différentes démarches sont toutes expliquées (pièces à fournir, délais...) pour vous permettre de gagner du temps dans leur accomplissement. Mais nos agents restent bien sûr à votre disposition pour tout renseignement !

Les grandes rubriques du site Découvrir Augny, Enfance et Scolarité, Locations de salles communales, Temps libre, offrent l'occasion de mieux faire connaissance tant avec l'histoire et le territoire d'Augny, qu'avec les nombreux services offerts à la population. L'ensemble des équipements municipaux, depuis les écoles jusqu'au Complexe Jean Dziedzic, fait l'objet d'une localisation sur la page de visite virtuelle de la commune [<http://augny.stage.cimeos.com/index.php?id=3817>].

Les associations communales sont les bienvenues pour proposer leurs contributions et aider les services municipaux à faire vivre le site.

Mais trêve de bavardages : le meilleur moyen de vous présenter notre site, c'est encore de vous laisser le découvrir !



DES BONS D'ACHAT POUR TOUS NOS ANCIENS

Chaque année nous proposons aux seniors de plus de 70 ans de choisir entre un bon d'achat d'une valeur de 25 € et le traditionnel repas des aînés organisé en février et proposé dans le cadre d'une après-midi récréative.

Cette année, le contexte sanitaire nous a empêchés d'envisager un quelconque rassemblement, surtout à destination de personnes à risque.

C'est pourquoi nous avons proposé à tous les seniors de la classe d'âge concernée de bénéficier du bon d'achat utilisable dans l'ensemble des commerces de la commune.

Ce sont donc 220 bons d'achat qui ont été distribués par les élus, ce qui a permis de rencontrer nos aînés et de rompre un peu la solitude en cette période si particulière.



Vie municipale

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX : UNE DÉMARCHE EN COURS DE RÉALISATION SUR NOTRE COMMUNE

Obligation légale des CCAS/CIAS, l'analyse des besoins sociaux (ABS) constitue avant tout un outil d'aide à la décision visant à aider les communes à établir la feuille de route de leur intervention et à assurer leur mission de coordinateur des politiques sociales. La compréhension des besoins existants ou à venir des populations et de leur territoire constitue le cœur de cette démarche ambitieuse.

Il existe à Augny une volonté politique forte autour de cette démarche. La réalisation d'une **ABS** sur notre commune permettra de mettre en adéquation les besoins de la population et les actions portées par la mairie.

Obtenir grâce à cette analyse une photographie de notre territoire, mettre en avant ses spécificités, détecter les partenaires locaux, engager des actions avec les acteurs sociaux du territoire sont les principaux objectifs de cette démarche.

Afin de réaliser cette analyse, le conseil d'administration du CCAS a voté l'abonnement à une plateforme de données « **BALISES** » cette dernière délivrant des indicateurs et des documents d'aide à l'analyse. Une stagiaire, préparant un diplôme « ingénierie sociale » est en recherche

afin de réaliser cette ABS à nos côtés. Un comité de pilotage composé d'élus, de partenaires institutionnels et associatifs aura pour vocation de décider les orientations de la démarche. Il validera les actions proposées ainsi que le planning de leur mise en œuvre. Pour affiner les actions à mener et compléter les données récoltées à froid parmi les indicateurs, des groupes de travail seront mis en place pour apporter une analyse qualitative qui relève de l'expérience de terrain et du ressenti des acteurs de la vie sociale de notre commune.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des différentes étapes de cette ABS et de l'avancée de ces travaux.



gratuit - Crédit photo : Gettyimages

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

* Tarif HT bloqué à la souscription. Détails sur uem-metz.fr

L'OFFRE
GAZ
PRIX BLOQUÉ 3 ANS*
JE VALIDE !



uem-metz.fr

03 87 34 45 00

ALEC DU PAYS MESSIN

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin, située à Metz, accompagne depuis 2011 les particuliers et les collectivités locales du SCoTAM.

Son objectif est de répondre, de manière neutre et indépendante, aux questions liées aux économies d'énergie. L'ALEC du Pays Messin fournit des informations et des conseils gratuits aux particuliers désirant réduire leur consommation énergétique. L'ALEC du Pays Messin vous éclaire sur les points clés des travaux à effectuer pour tendre vers un logement performant et économe.

Que vous ayez besoin de simples renseignements sur les aides mobilisables ou des questions techniques à nous poser, les conseillers experts en rénovation énergétique sont à votre écoute et vous accompagnent gratuitement tout au long de vos projets. Votre conseiller suit votre dossier et reste à vos côtés pour vous aider dans vos démarches. Que vos travaux soient légers ou importants, l'ALEC et ses conseillers vous assurent une gestion et un suivi des travaux poussés.

Depuis le début d'année, l'ALEC du Pays Messin propose des rendez-vous à domicile dans le cadre de projets de rénovation totale de votre logement.

Vous avez la possibilité de contacter les conseillers de l'ALEC du Pays Messin par téléphone ou mail mais également de les rencontrer en rendez-vous dans nos

locaux ou au sein de votre intercommunalité, lors de nos permanences. Depuis le début d'année, l'ALEC du Pays Messin propose des rendez-vous à domicile dans le cadre de projets de rénovation totale de votre logement avec une évaluation énergétique à la clé permettant d'établir des scénarios concrets de rénovation (isolation de la toiture, isolation des murs extérieurs, système de chauffage performant, etc.).



ALEC du Pays Messin
Cloître des Récollets
1 Rue des Récollets 57 000 Metz
03 87 50 82 21
www.alec-paysmessin.fr

UNE OPÉRATION VACCINATION POUR LES +75 ANS

C'est en lien avec le docteur KHALIFE Khalifé, vice-président à Metz Métropole en charge du pôle santé sécurité, que nous avons organisé la vaccination de ces personnes vulnérables.

Après avoir établi la liste des personnes de plus de 75 ans, nous les avons contactées par téléphone ou par courrier afin de connaître leurs intentions.

Nous avons ainsi obtenu une liste exhaustive des personnes souhaitant se faire vacciner.

Sur les 167 personnes référencées, une quarantaine avait déjà obtenu un rendez-vous par leur propre moyen, 22 ne souhaitaient pas se faire vacciner et 18 n'ont pas répondu.

La liste des personnes restant à vacciner a été communiquée au docteur KHALIFE qui s'est chargé avec son équipe de répartir les personnes dans les différents

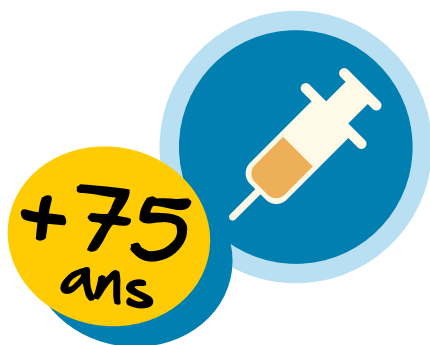
centres de vaccination. Une bonne partie a pu ainsi obtenir un rendez-vous.

Dimanche 28 février, à 8h30, nous recevons un appel du docteur KHALIFE. Il nous demande de contacter le maximum de personnes et de les diriger vers le palais des sports de Metz selon des horaires attribués à chacun. Une vaste opération de vaccination avait été déployée en urgence grâce à la livraison importante de doses de vaccins PFIZER.

Action réaction ! Grâce à la réactivité de quelques élus, ce sont 35 personnes qui se sont rendues sur place pour recevoir leur première dose.

Le vendredi 5 mars, 7 demoiselles octo et nonagénaires ont été véhiculées par des élus à l'hôpital Claude Bernard, pour recevoir elles aussi leur première dose de vaccin.

La qualité de l'accueil et la bonne organisation ont été mises en avant par les personnes qui se sont déplacées.





Vie municipale

amazon

Un magazine « spécial plateau de Frescaty » paraîtra à l'été 2021, où vous pourrez retrouver une interview plus complète de M. Bolé, Président d'Amazon France Logistique.

RENCONTRE AVEC M. BOLÉ, PRÉSIDENT AMAZON FRANCE LOGISTIQUE

Nous avons rencontré Monsieur R. BOLÉ, Président d'Amazon France Logistique. Cet échange nous permet d'apporter de nombreuses informations avant l'ouverture du site d'Augny.

Les sites Amazon se répartissent en deux familles :

- Les centres d'entreposage et de préparation de commandes (7 sites en France)
- Les centres de livraisons rapides à domicile (20 en France), dont celui de Woippy.

Augny est le 8^{ème} centre d'entreposage et de préparation du groupe sur notre territoire. Il est aussi le plus grand entrepôt de France en taille, tous sites logistiques confondus. Il s'agit d'un site « Robotics » de dernière génération.

CONCERNANT LES EMPLOIS...

Amazon a lancé sa campagne de recrutement, en partenariat avec l'agence Pôle Emploi de Montigny-lès-Metz. De nombreuses possibilités sont offertes, allant de préparateur de commandes, à ingénieur, technicien, métiers de la maintenance, administratifs et bien d'autres. L'automatisation poussée génère d'autres emplois induits :

- des nouveaux métiers liés à la maintenance, à l'entretien, la programmation, l'innovation (environ 50 nouveaux métiers).
- de l'activité pour d'autres secteurs : restauration, espaces verts, sécurité...

1 000 CDI seront créés en 2 ans. Pour le pic d'activité des fêtes de fin d'année, 2 500 personnes travailleront sur le site. Le préparateur peut rapidement devenir coordinateur dans son groupe et par la suite manager.

Le recrutement concerne tous les âges, tous niveaux de formation et s'adresse aussi aux personnes en situation de handicap, de reconversion ou d'insertion professionnelle.

À PROPOS DU TRANSPORT...

Un parking « d'attente poids lourds » de 250 places est prévu sur le site, afin de ne pas encombrer les bords des routes. Les parcours des camions seront optimisés via une application indiquant les meilleurs itinéraires à prendre aux chauffeurs. Il est bien évident que les camions ne traverseront pas le village.

ET DE L'OUVERTURE...

Les travaux se sont déroulés et se poursuivent encore normalement, malgré les conditions sanitaires actuelles, et l'ouverture aura lieu, comme prévu, le 31 août 2021. Il sera possible de visiter le site en fonctionnement dès que les conditions le permettront.



LES FINANCES DE VOTRE COMMUNE



I/ LES RÉSULTATS FINANCIERS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2020, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 634 180 €, tandis que les recettes réelles s'établissent à 1 961 158 €.

Ces résultats permettent de dégager un excédent de fonctionnement de 326 978 € qui viendra abonder les recettes d'investissement du budget prévisionnel 2021.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement a été maîtrisée à 3,9%.

Notamment, la progression des charges à caractère général et des charges de personnel est restée sous le seuil de 1,5%.

Les charges financières (intérêt des emprunts et frais de trésorerie) ont, quant à elles, baissé de 13%. Dans un contexte économique difficile, les pertes de recettes réelles de fonctionnement ont été contenues à 5,6%.

S'agissant des investissements 2020, les dépenses réelles s'élèvent à 946 955 €, tandis que les recettes réelles s'établissent à 1 248 765 €.

Compte tenu de l'excédent d'investissement 2019 reporté qui s'élève à 155 634 €, le résultat global 2020 en investissement représente un excédent de 457 444 €, qui, à l'instar de l'excédent de fonctionnement, viendra contribuer au financement des investissements 2021.

La construction du vestiaire-club house sportif, d'un coût global de 1 679 221 € TTC (dont 177 811 € de maîtrise d'œuvre et frais annexes), a mobilisé 128 677 € sur l'exercice 2020, soit 14% des dépenses réelles d'investissement.

Les travaux de réhabilitation du service périscolaire, d'un coût global de 2 247 696 € TTC (dont 199 448 € de maîtrise d'œuvre et frais annexes), ont mobilisé 235 654 € sur l'exercice 2020, soit 25% des dépenses réelles d'investissement.

S'agissant du remboursement du capital des trois emprunts encore en cours, il s'est élevé, pour 2020, à 129 331 €, ce qui représente 14% des dépenses réelles d'investissement, faisant baisser l'encours de la dette à 836 303 €. Ainsi, le taux d'endettement de la commune s'établit au 31 décembre 2020 à 42,6%, ou, autrement exprimé, à 928 € par habitant.

II/ LE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA RAMOTTE » :

Le coût de viabilisation des 26 parcelles commercialisables s'élève à 837 514 € HT auquel s'ajoute 88 436 € HT de maîtrise d'œuvre et frais annexes.

S'agissant d'une opération commerciale, ce lotissement fait l'objet d'un budget annexe spécifique (par définition annexé au budget principal), créé en novembre 2020.

Ce budget annexe sera alimenté par le budget principal sous forme d'avances remboursables lors, notamment, de la vente des terrains viabilisés.

Les dépenses et recettes y sont inscrites en montant « hors taxe », la TVA faisant l'objet d'une gestion mensuelle parallèle hors budget annexe.

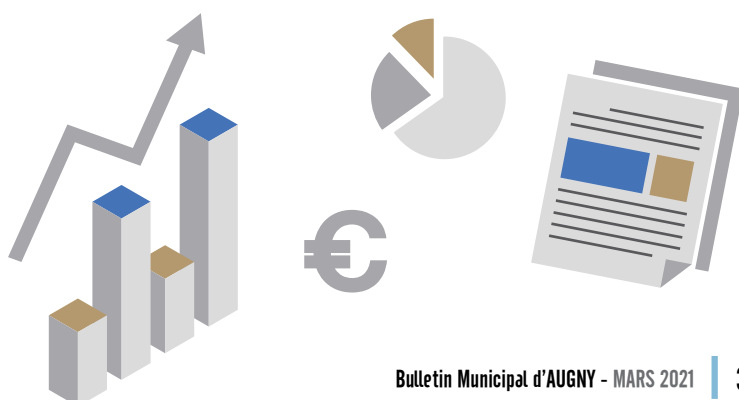
La section de fonctionnement, section qui regroupe les dépenses et recettes réelles correspondant à la réalisation des travaux de viabilisation, les frais annexes et la vente des terrains viabilisés, est équilibrée en recettes et dépenses à 1 573 190 € (hors opération d'ordre, c'est-à-dire, hors jeux d'écriture sans flux financier réel).

Les inscriptions relatives aux dépenses de création des voiries et réseaux s'élèvent à 1 136 190 €, celles liées à l'acquisition de terrains n'appartenant pas à la commune mais inclus dans le périmètre du lotissement s'élèvent à 437 000 €.

Nous rappelons qu'il s'agit, à ce stade, d'inscriptions budgétaires prévisionnelles susceptibles d'être réajustées à tout moment en cours d'exercice.

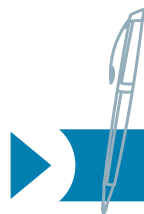
La section d'investissement (moins intuitive) regroupe, quant à elle, les avances remboursables au budget principal et les opérations d'ordre sans flux financier réel.

Elle est équilibrée en recettes et dépenses à 1 685 363 € dont 99,9 % représentent des opérations d'ordre.





Vie municipale



LA TRIBUNE LIBRE

LE GROUPE D'OPPOSITION

Malgré la forte réduction de l'activité économique depuis un an, nous assistons régulièrement en Moselle, sur le territoire de Metz Métropole à des épisodes réguliers de pollution de type mixte (ozone, particules fines PM10, PM2, 5), avec une qualité de l'air allant de moyenne à mauvaise (source Atmo).

Cette pollution due essentiellement au chauffage résidentiel, au trafic routier, aux épandages agricoles a fait l'objet de deux procédures d'alerte préfectorale avec les recommandations suivantes : éviter les zones à fort trafic et réduire les activités physiques et sportives. Alertes non relayées par la Mairie.

Pour information : la pollution de l'air responsable d'environ 48 000 morts/an en France, est, selon des études réalisées par un collectif de scientifiques italiens (SIMA) et l'université d'Harvard, d'une aggravation de la propagation et des effets du COVID.

Quel rapport avec notre village ?

Alors que des études préparatoires à l'élargissement prochain de l'autoroute sont actuellement en cours, le conseil municipal sauf les deux élus de l'opposition, a voté cette année la construction d'infrastructures sportives, d'un lotissement (encore un !) et d'une maison de retraite, le tout à quelques dizaines de mètres de l'autoroute et sans engagements ambitieux quant à l'écoconstruction.

À cela il faudra rajouter la pollution générée par un poids lourd toutes les 5 mn des qu'Amazon fonctionnera.

Faut il rappeler l'importance de la qualité de l'air sur la santé et l'environnement ?

Augny est riche, quel dommage que notre potentiel ne soit pas mis à disposition d'une vraie politique de développement durable pour notre commune et ses habitants.

La sécurité des enfants était un thème important de notre programme et notamment autour de l'école. Nous avons constaté que le stationnement anarchique était un problème. Beaucoup de parents refusaient de se garer sur la parking car les feux tricolores étaient parfois interminables. Nous l'avons fait remonter pour que ça change et c'est le cas maintenant. Nous invitons donc les parents à reprendre l'habitude de se mettre sur ce parking pour une meilleure fluidité du trafic qu'il soit piétons ou automobile.

Mais cela ne suffit pas. Toujours dans notre programme, nous voulions une présence humaine aux abords de l'école pour sécuriser la traversée des enfants surtout en période hivernale ou les nuits sont longues et la visibilité réduite ainsi qu'une piétonisation de la rue des écoles. Les 2 accidents survenus récemment prouvent l'urgence d'agir et nous allons faire notre maximum pour avancer sur ce sujet qui à nos yeux est prioritaire.

Toujours sur l'école, la semaine des 4 jours est plus que jamais d'actualité. En effet nous avons procédé à un sondage devant l'école. Nous avons interrogé environ 30 % des parents d'élèves et 82 % souhaitent un retour aux 4 jours comme dans tout le reste du département (seul Augny et 3 autres communes en Moselle ont conservé ce rythme). La municipalité et l'école par idéologie, sont figés sur ce point et ne veulent pas évoluer malgré la majorité écrasante de parents voulant ce changement.

David DI CIANNO 06.81.23.34.26

Marie-Pierre COMTE 06.73.53.68.65

Facebook : augny avec vous et pour vous

Un nouveau quartier est en train de voir le jour sur le principe d'un renouvellement du modèle urbain dans une logique de recyclage de l'espace. Nous avons choisi de favoriser la restructuration et la reconversion des friches des anciens équipements sportifs pour répondre aux défis environnementaux et sociétaux. L'heure est à la maîtrise de l'extension des territoires urbains. Le développement de ce nouvel îlot répond à des enjeux et des besoins bien réels, tel que le logement sénior. L'opposition n'a pas dû être bien attentive aux différentes présentations de ce projet, il ne s'agit pas d'une maison de retraite, mais bien de logements séniors, solution alternative de logements adaptés pour séniors souhaitant bénéficier de la qualité de vie à Augny et de ses atouts (vie associative, transports en commun, maison médicale...) Ce type d'offre est encore peu nombreux dans notre secteur. Ce nouvel espace de vie proposera une pluralité d'offres pour toutes les générations pour se loger comme pour s'amuser ou encore s'épanouir en flânant le long du ruisseau aménagé en espace redevenu naturel.

Donner une seconde vie à ce lieu constitue un réel challenge. Nous nous sommes appuyés sur une programmation pour donner une identité et se réapproprier cet environnement. C'est le résultat de 10 années de réflexion et de travail.

Notre opposition a voté contre ce réaménagement du site, cela est understandable, mais quand on lui demande où faire ces infrastructures indispensables... elle reste muette !

La vie de l'école est terriblement vivifiante pour notre commune et l'épanouissement de nos enfants est une priorité absolue. La qualité de l'enseignement est marquée par de très bons résultats aux tests nationaux. Notre école est reconnue pour préparer au mieux les enfants à franchir le pas pour la sixième. La sécurité des enfants autour de l'école, comme l'a souligné l'opposition, a fait l'objet de différentes mesures de la part de la Commune et de l'école (modification des feux, modifications des entrées, présence de policiers municipaux...), pour le reste, nous comptons également sur la responsabilité de chaque parent pour accompagner leurs enfants jusqu'au portail dans les meilleures conditions. L'école n'est pas un drive, nos enfants méritent toute notre patience.

Notre réflexion est en marche dans le cadre de la requalification de la traversée du village afin d'intégrer des renforcements sécuritaires autour de l'école. La semaine des 5 matinées participe à cette sécurité car contrairement à ce que dit l'opposition il ne fait pas nuit à la sortie de l'école à 15h45, même en hiver !

La majorité municipale

LIGNE DE MIRE

MESURES SONORES



Après quelques plaintes, la municipalité a rencontré les riverains afin d'échanger sur les nuisances sonores du club de tir.

Les impacts des projectiles et les détonations provoquées par les tirs deviennent des nuisances sonores pour certains habitants. Le club de tir a été créé en 1995. Il comptait alors une centaine de membres. Le lotissement s'est construit parallèlement et les premiers résidents se sont installés en 1999.

Depuis, le nombre d'adhérents au club a doublé, les armes ont évolué, l'activité du club est florissante.

On reconnaît au club outre cette belle vitalité, un souci constant d'accueil et d'amélioration. Les résidents eux demandent des aménagements afin de ne plus entendre le bruit des tirs. Après rencontre entre Monsieur le Maire, le Président Pierre Jammart, les représentants des habitants, décision a été prise de faire intervenir la société VENATHEC pour établir un juste diagnostic de l'impact sonore du club.

Avec ce diagnostic et estimation réelle du bruit, les mesures seront prises par la municipalité pour satisfaire habitants et sportifs.

LA CÉRÉMONIE DES VŒUX OUBLIÉE !

Chaque année au courant du mois de janvier a lieu la traditionnelle cérémonie des vœux.

Cette manifestation très attendue par la plupart des habitants, permet tout d'abord au premier adjoint de présenter ses vœux au Maire de la commune. Puis c'est au tour du Maire d'afficher la rétrospective des actions réalisées au cours de l'année écoulée et de dévoiler les projets pour l'année à venir. Une fois ses vœux formulés à l'assistance, le maire invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié autour d'un buffet.

Si 2020, comme chaque année, nous avait permis d'organiser cette cérémonie le 17 janvier 2020, la crise sanitaire a obligé la municipalité à renoncer à la cérémonie des vœux 2021. Toutes les associations ont été de même obligées de renoncer aux manifestations conviviales.

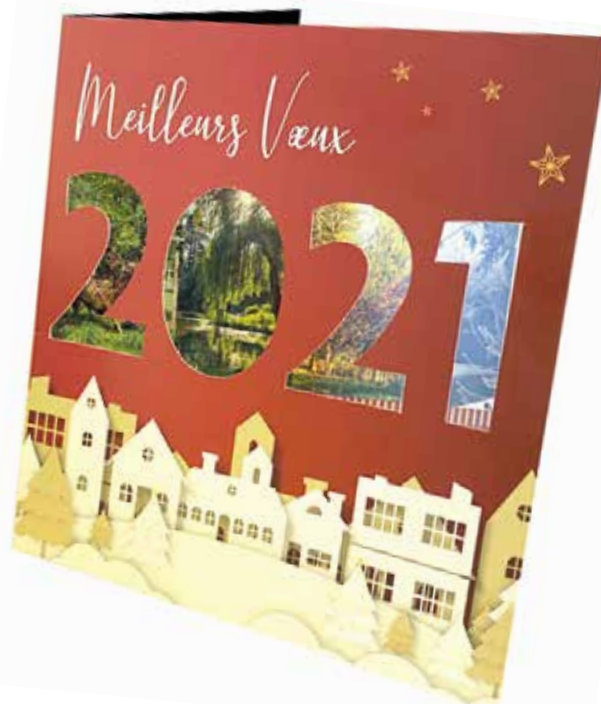
Quelle tristesse pour tous de devoir renoncer à tous ces instants si intenses et si riches, ces moments synonymes du **bien vivre ensemble** qui fortifient le lien social.

L'année 2021 ne semble pas se profiler sous de meilleurs auspices et les déclarations autour de la crise sanitaire qu'elles soient politiques ou scientifiques ne sont pas encourageantes.

Alors pour l'heure les élus se doivent d'être prudents mais aussi innovants afin de proposer des alternatives adaptées aux impératifs sanitaires.

C'est pourquoi en ce début d'année pas de moments d'échange autour d'un buffet mais une carte de vœux aux couleurs des saisons déposées par les élus dans chacune des boîtes à lettres des foyers auniens.

Juste un geste pour garder le lien, ce petit lien ténu qui menace de se rompre lorsqu'on oublie de l'entretenir !





Metz Métropole



QUE FAIT LA MÉTROPOLE ?

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- favorise l'insertion et l'entrepreneuriat
- attire les entreprises (notamment des secteurs d'activité historiques : commerce, logistique, numérique), accompagne leur installation et leur développement
- soutient l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et les pôles de compétitivité

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- construit et entretient les grands équipements culturels et sportifs
- se charge de la promotion touristique
- soutient les grands événements

AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN

- construit le projet global d'aménagement du territoire
- pilote les opérations d'aménagement et les projets urbains
- participe à la gouvernance et à l'aménagement des gares
- développe les infrastructures et réseaux de télécommunications

HABITAT

- soutient la construction
- finance le logement social
- renforce l'accès au logement pour tous
- soutient la rénovation thermique et la réhabilitation
- aménage, entretient et gère les aires d'accueil des gens du voyage

POLITIQUE DE LA VILLE

- définit et met en œuvre le Contrat de Ville
- aide les jeunes et les familles en difficulté
- prévient la délinquance

DÉPLACEMENTS

- entretient la voirie et les espaces publics
- développe les transports en commun
- favorise la mobilité sur toute la métropole
- encourage les modes de déplacements doux
- déploie les infrastructures de recharge de véhicules électriques ou hybrides

CYCLE DE L'EAU

- fournit l'eau potable
- traite les eaux usées
- protège les milieux aquatiques
- prévient les inondations

GESTION DES DÉCHETS

- collecte et traite les déchets
- gère les déchèteries
- encourage le recyclage et la réduction des déchets

ÉNERGIE

- développe les énergies renouvelables
- coordonne la distribution d'énergie (gaz, électricité, chaleur, froid)
- contribue à la transition énergétique

ÉCOLOGIE URBAINE

- s'engage dans la transition écologique et solidaire
- préserve la qualité de l'air
- lutte contre le bruit et la pollution
- valorise les espaces naturels et paysagers
- entretient les sentiers de randonnée

SERVICES COLLECTIFS

- gère le crématorium
- participe au financement du SDIS et entretient les Points d'Eau Incendie
- gère les animaux en état de divagation
- réalise des opérations d'archéologie préventive



Etat civil



→ NAISSANCES

- BRAUN Lyanna, le 2 Septembre 2020
- OLIVEIRA JEANPIERRE Clara, le 7 Octobre 2020
- MIFTARI Rajan, le 12 Octobre 2020
- MAINGUY Hugo, le 9 Novembre 2020
- BRAILLON Garance, le 30 Novembre 2020
- ROTH SALOMON Axel, le 20 janvier 2021
- DROUET Alma, le 27 janvier 2021
- KARL PROTH Marceau, le 2 Mars 2021
- MONNIER-BOUNIHI Jennah, le 4 Mars 2021



→ DÉCÈS :

- LAPRADE Eugénie, le 7 Août 2020
- EMOND Maurice, le 23 Septembre 2020
- JOSSEAUME Serge, 27 Septembre 2020
- KOCHER Roland, le 7 Octobre 2020
- SCHNEIDER Raymonde, le 15 Octobre 2020
- BARTHÉLÉMY Andrée, le 17 Octobre 2020
- VEBER Claudine, le 20 Octobre 2020
- REMAZEILLES Madeleine, le 19 Novembre 2020
- MONFORT Philippe, le 30 Novembre 2020
- FONTAINE Jean, le 20 Décembre 2020
- CHRISMENT Viviane, le 08/01/2021
- CALBA Jeanne, le 10/01/2021
- ROBERT Inès, le 09/02/2021



→ MARIAGES :

- DEUTSCHLER Aline et GROSSET Erwan, le 17 Octobre 2020



POMPES FUNÈRES

Chambre funéraire

"LA ROSELIÈRE"

DANS UN ENVIRONNEMENT DE VERDURE

NOS SERVICES

- Salon privé
- Salle omniculte
Bénédiction, Cérémonie civile
- Salle de convivialité
Avec service traiteur après cérémonie
- Fleurs et plaques

MARBRE - Monuments funéraires - Gravure



CONFIANCE - EXPÉRIENCE - COMPÉTENCE
www.pf-acquaviva.fr

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
03 87 65 38 74
MARLY FRESCATY
Grand parking - Bus Ligne 2

N° d'habilitation 145725

